



AMBASSADE DE FRANCE EN ALLEMAGNE
SERVICE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Berlin, le 15 janvier 2010

Rédacteurs :

Julien Sialelli

Chargé de Mission Environnement, Biotechnologies, Agronomie, Sciences marines et polaires

Nicolas Cluzel

Chargé de Mission Affaires transverses, Mobilité des chercheurs

**Extraits du discours de la Chancelière allemande Angela Merkel à l'occasion du lancement de
l'Année internationale de la biodiversité à Berlin le 11 janvier 2010**

Monsieur le Ministre, cher Norbert Röttgen,
Excellences, Mesdames et Messieurs les invités à la manifestation d'aujourd'hui,
Chers collègues du Bundestag,
Cher Professeur Leinfelder,
Mesdames et Messieurs,

[...]

La préservation de la biodiversité occupe chez moi – de par mon long parcours politique et également en tant que Chancelière fédérale – ainsi qu'au sein du Gouvernement fédéral – come l'atteste la présence de différents ministères aujourd'hui – une place particulière. Je viens de m'entretenir à l'instant avec M. Steiner [Directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement]. Nous sommes tous les deux d'accord sur le fait que la question de la conservation de la biodiversité revêt la même dimension et la même importance que celle de la protection du climat. En raison de sa complexité, il est parfois d'autant plus difficile de se la représenter. Les objectifs dans ce domaine ne sont pas aussi simples que la limitation de l'augmentation de la température à deux degrés. Il s'agit néanmoins d'un problème fondamental et d'une composante essentielle du Processus de Rio, au sujet duquel nous devons tirer un bilan en 2012, vingt ans après [la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992].

[...]

Nous connaissons probablement tous des exemples similaires [de projets coûteux pour la protection d'écosystèmes menacés comme les mangroves et les récifs coralliens]. Nous voulons regrouper ces projets et examiner leurs coûts et leurs bénéfices. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement fédéral a commandé en 2007, avec la Commission européenne, une étude au PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette étude vise peu ou prou à répondre à la question suivante : comment des écosystèmes fonctionnels peuvent-ils, d'un point de vue économique, fournir nourriture, eau potable, carburants et médicaments ?

[...]

Dans ce discours, je ne veux pas seulement parler de la situation dramatique [liée à la perte de biodiversité]. Je veux également présenter ce que nous pouvons faire concrètement pour la préservation de la biodiversité.

Premièrement : nous devons financièrement investir dans la protection et la préservation des écosystèmes, car il existe des investissements qui payent. Je crois que l'Allemagne a mis l'accent dans ce sens lors de sa présidence. Lors de la conférence des Parties à Bonn en mai 2008, j'avais ainsi déjà accepté de mobiliser, pour la période 2009-2012, 500 millions d'euros pour la protection des forêts et d'autres écosystèmes, puis un

demi million d'euros chaque année à partir de 2013. Je pense qu'il s'agit là d'un engagement à la fois important mais également nécessaire.

Dans un premier temps, nous avons ainsi fait passer de 200 millions d'euros en 2008 à plus de 240 millions d'euros les moyens consacrés à la coopération binationale au développement.

[...]

Après le soutien financier, j'en arrive au deuxième grand défi pour une politique mondiale de protection de la nature : nous avons besoin d'instaurer un réseau international de zones protégées, à la fois sur terre et en mer.

[...]

Il est important – et il en va de même chez nous – que les populations locales soient partie prenante dans les mesures de protection. Un succès durable ne peut être atteint autrement. Nous nous retrouvons sinon de la sorte à nouveau dans un circuit fermé. A tenir de grands discours sur les la protection des ressources halieutiques avec, devant nous, une population affamée et pauvre, cela ne peut pas aller de pair.

Nous avons besoin, avant toute chose, d'un équilibrage équitable des intérêts entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. L'Europe doit à ce niveau là faire sa part d'autocritique. Lorsque l'on aborde avec les pays côtiers africains, au cours d'un sommet UE-Afrique, la question de savoir qui représente le plus grand danger pour les réserves halieutiques, ce sont moins les personnes qui luttent pour leur survie quotidienne que les flottes de pêche, qui en plus de pratiquer la surpêche, ne paient pas de façon équitable leurs prises. C'est un sujet qui demande d'être considéré avec autocritique, même si je sais que cela est très, très compliqué.

Le troisième rayon d'action que j'aimerais mettre en avant, est le fait que les pays d'origine des ressources génétiques doivent pouvoir participer aux bénéfices de ces ressources. C'est également un sujet très complexe.

Des accords internationaux efficaces concernant ce qu'on appelle l'ABS – Access and Benefit Sharing – doivent pouvoir garantir que la richesse, en termes de ressources, doit revenir en premier lieu aux pays qui les abritent. Il existe également un manque culturel à ce niveau-là. Il est souvent admis que n'importe qui a un droit d'exploiter la nature et qu'il peut en faire usage à sa convenance, sans avoir à ne rien payer pour cela. Ne pas s'emparer de la richesse génétique d'un autre pays sans contrepartie doit devenir une évidence pour nous, pays industrialisés.

Nous avons développé, il y a deux ans de cela à Bonn, des objectifs ambitieux pour de tels accords internationaux. Nous avons ainsi la chance, mais aussi l'obligation d'ici la 10ème conférence des pays signataires cet automne à Nagoya au Japon, de conduire avec succès les négociations à leur terme. Vous pouvez compter sur l'Allemagne pour que celle-ci soutienne cette initiative et pour que nous la fassions avancer ensemble.

[...]

Enfin s'ajoute à cela un quatrième point central : il est indispensable d'expliquer et de communiquer encore mieux sur l'importance de la biodiversité.

[...]

Je pense que l'étude que j'ai mentionnée auparavant sur les coûts et les bénéfices de la conservation des écosystèmes peut être d'une grande utilité. Je pense également que l'on ne devrait pas se contenter d'une seule étude mais, au contraire, qu'il serait bon d'établir une véritable passerelle entre le monde scientifique et le monde politique dans le domaine de la biodiversité à l'instar du GIEC, qui agit en tant que comité scientifique compétent en matière de protection du climat. Sans le GIEC, sans un avis scientifique conjugué – même s'il peut apparaître différentes facettes dans le jugement rendu – la protection du climat n'aurait pas percé au devant de la scène internationale comme problème pressant. Peut-être est-ce là aussi une possibilité d'attirer davantage l'attention sur la biodiversité.

Je pense que le monde peut surmonter ces défis. Je me prononce pour la création d'une organisation des Nations Unies qui puisse traiter, à niveau égal avec les organisations existantes des Nations Unies, de politique environnementale. Cela comprend la protection du climat et la biodiversité. C'est peut-être là un

projet que nous pouvons mettre en œuvre d'ici l'année 2012 à l'occasion du 20ème anniversaire du procédé de Rio, sans que les différents Secrétariats, tels que le Secrétariat pour le Climat, n'aient peur de se faire « liquider ». Nous devons donner davantage d'impulsion à ce projet.